

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N°2012-26630/DENV

Nouméa, le 17 JUIL. 2012

Le Directeur,

à

Gérante de la société SHRED-X
Lot n°7 – ZICO de Païta
98890 Païta

Objet : situation administrative de votre activité au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Madame,

Par courrier transmis sous référence n° 2011-53234/DENV du 21 décembre 2011, nous vous invitons à nous transmettre les éléments d'information relatifs à votre activité afin d'en étudier le classement éventuel par rapport à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

En réponse à ce courrier, vous nous aviez communiqué, par courriel du 12 avril 2012, quelques éléments d'informations dont certains étaient incomplets voire manquants pour pouvoir définir le régime de classement de votre activité. Une visite de l'inspection des installations classées a donc été organisée le 25 avril 2012 sur votre site afin de faire un point sur la situation administrative de votre établissement vis-à-vis de la réglementation ICPE. Au cours de cette visite l'inspection des installations classées a renouvelé sa demande de régularisation de votre activité.

A ce jour aucun dossier ne nous est parvenu. Ainsi, nous tenons donc, par le présent courrier, à vous rappeler que nous restons dans l'attente de la transmission de votre dossier de régularisation de votre activité vis-à-vis de la réglementation ICPE. Nous vous informons également qu'en l'absence de transmission de celui-ci, sous un délai de deux mois, cette demande sera réitérée par voie de mise en demeure.

Cette affaire est suivie par inspecteur des installations classées à la direction de l'environnement, qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Le directeur de l'environnement

Jacques FOURMY

